



Bassin Adour-Garonne
Bassin de la Vézère
Affluent de la Corrèze
Longueur : 13 km
Bassin versant : 51 km²
Source : BD CARTHAGE®

La CORREZE DE PRADINES

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Corrèze de Pradines est dans la masse d'eau « La Corrèze de Pradines de sa source au confluent de la Corrèze » (code européen FRFR509).

Qualité

La Corrèze de Pradines a été affectée d'un objectif de qualité 1 A (qualité excellente) sur tout son cours.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), une station du Réseau de Référence (REF) a été créée en amont de Gourdon-Murat :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Localisation précise	Réseau DCE
05055600	Amont Gourdon-Murat	Le Travers – D32 E 2	DCE-REF

Réglementation

Tous les affluents de la Corrèze ont été classés en première catégorie piscicole. Au plan réglementaire et en tant qu'affluents de la Corrèze, ils sont des rivières classées pour la protection des poissons migrateurs (truite fario) par décret du 20 juin 1989 et par arrêté du 21 août 1989 en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement ; ils sont également des rivières réservées par décrets du 12 mars 1986 et du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. Certains cours d'eau ont fait l'objet de décrets ou d'arrêtés spécifiques.

Intérêt écologique et patrimonial

Le deuxième inventaire ZNIEFF a recensé la Vallée de la Corrèze de Pradines et les tourbières associées comme espace d'intérêt écologique (ZNIEFF de type II) ; Cf. *Rubrique Nature* ZNIEFF.

Mise à jour : octobre 2008